

# **Groupe de travail CNEA sur l'évaluation**

## **12 mai 2016**

### **Plan d'action**

La synthèse des quatre groupes de travail du CNEA qui se sont tenus depuis mai 2015 ne conduit pas à la remise en cause du dispositif d'évaluation actuel basé sur une combinaison entre contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves terminales (ET) mais elle met clairement en évidence un besoin de formation de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans l'évaluation d'une part, la nécessité de reposer la question du contrôle du CCF d'autre part, enfin la nécessité de mieux réguler l'ensemble du dispositif.

Ces travaux aboutissent au plan d'action suivant :

#### **I Améliorer la qualité de la mise en oeuvre de l'évaluation dans l'enseignement agricole**

##### **1) Former les acteurs qui interviennent dans les processus d'évaluation des diplômes du MAAF**

**Construire un parcours de formation comportant un module de formation commun s'adressant à tous les acteurs, et un ensemble de modules à la carte, ciblés sur un type de public particulier (enseignant, examinateur, directeur d'établissement, président adjoint de jury, professionnel...) :**

Un module de formation commun, sans être à ce stade calé et exhaustif aborderait :

- L'acte d'évaluation, pourquoi évaluer ?
- Relativité d'une évaluation
- Place et rôle de l'évaluation dans la délivrance des diplômes
- Regard sur d'autres dispositifs de certification (national, européen)
- Place de l'évaluation dans un processus de formation et de certification : évaluation formative/certificative
- L'approche capacitaire dans les référentiels de certification des diplômes du MAAF
- La mise en oeuvre du CCF : définition, cadre, conception

Des modules spécifiques :

- Construire un CCF (concevoir une situation d'évaluation dans une approche capacitaire, élaborer une grille d'évaluation)
- Contrôler un CCF
- Examiner un plan d'évaluation prévisionnel (PEP)
- Intervenir dans un CCF, dans une épreuve terminale ....etc

Opter pour un parcours de formation combinant une formation en ligne et un temps de formation en présentiel

Pilotage et suivi par la DGER, bureau des diplômes (SDPOFE)

Conception : DNA (agrosup Dijon, ENFA) et Inspection de l'enseignement agricole, DGER.

##### **2) Faire de l'évaluation un objectif essentiel, un élément structurant dans la mise en oeuvre du pilotage pédagogique par le chef d'établissement**

Dans chaque établissement, construire une culture de l'évaluation au sein des équipes pédagogiques notamment en rendant obligatoire pour les enseignants et formateurs le parcours de formation ci-dessus qui sera déployé progressivement. Une coordination et un suivi en seront assurés par la DRAAF, autorité académique.

Intégrer ce parcours dans la formation initiale des enseignants.

### **3) Réécrire la circulaire du 28 août 1995 relative aux modalités d'évaluation dans les filières préparant aux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel délivrés par le ministre chargé de l'agriculture qui fonde le CCF :**

Rappeler le cadrage du CCF et intégrer l'obligation de la formation en matière d'évaluation comme une nécessité et une préoccupation constante dans la mise en oeuvre du CCF dans chaque établissement.

## **II Améliorer la qualité et l'efficacité du contrôle du CCF**

### **1) Clarifier les attendus du contrôle**

- Conformité du CCF : son objet, sa forme, sa place dans le calendrier par rapport aux instructions nationales inhérentes à chaque option ou spécialité de diplôme et les modalités par rapport à la réglementation des examens
- Pertinence du contrôle au regard de l'évaluation capacitaire

### **2) Professionnaliser les membres des commissions qui examinent les contrôles en les formant sur l'évaluation capacitaire**

### **3) Harmoniser les pratiques :**

Repréciser les procédures et le rôle des acteurs

Repréciser les missions des commissions régionales ou interrégionales de coordination et de conseil (CRCC, CICC, CCC)

Harmoniser les critères d'analyse des CCF au regard de l'approche capacitaire en mettant à la disposition des commissions des outils (grilles d'analyse, guide sur le contrôle a posteriori), élaborés lors des précédentes sessions de présidents adjoints de jury qu'il convient de reprendre et de finaliser.

**4) Renforcer l'efficacité du contrôle** en saisissant l'inspection d'une manière plus systématique, en la sollicitant non seulement dans les cas graves de dysfonctionnement d'un établissement en matière de mise en oeuvre du CCF, mais aussi dans le cas où le contrôle a posteriori repère des cas de CCF non conformes. Deux types d'intervention pourraient être mises en place :

- une intervention lourde, identique à celle qui est opérée actuellement, sous la forme d'un suivi d'établissement nécessitant une équipe d'inspecteurs compétents sur une filière complète, et qui répond à un dysfonctionnement grave et généralisé à l'ensemble du CCF d'une filière au sein d'un établissement.
- Une intervention plus légère, partielle, ciblée sur le contrôle en cours de formation d'une épreuve, qui ne mobiliserait qu'un ou deux inspecteurs. Elle pourrait prendre la forme d'un suivi par ces inspecteurs de la mise en oeuvre du CCF par les enseignants concernés sur une année ou par une inspection de ces enseignants.

**5) Réécrire la circulaire du 28 août 1995 relative aux modalités d'évaluation dans les filières préparant aux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel délivrés par le ministre chargé de l'agriculture qui fonde le CCF en la scindant en deux notes de service , l'une portant sur la mise en oeuvre du CCF (cf partie I) , l'autre sur le contrôle et la régulation du CCF.**

### **III Réguler**

#### **1) Réguler au niveau national (DGER)**

Renforcer le pilotage national du dispositif et la coordination institutionnelle entre les acteurs en consolidant le rôle et la place du CNOE, afin d'en faire une instance de réflexion et de concertation, et une force de proposition auprès de la DGER. Définir plus précisément la composition, les règles de fonctionnement et les missions de cette instance.

#### **2) Réguler au niveau régional (DRAAF)**

Clarifier les missions de coordination et d'animation des examens au niveau régional, et interrégional

#### **3) Revoir en conséquence la note de service du 12-12-2012 relative à l'organisation des examens et délégations de gestion**

**Les différentes actions du plan donneront lieu à des travaux qui se dérouleront sur l'année 2017.**